

« Chassé mais pas piégé »

Les associations de défense de la nature militent depuis de longues années pour que le renard ne soit plus classé parmi les espèces nuisibles. Claude Maurice et ses amis espèrent obtenir gain de cause.

EPINAL

La décision ministérielle interviendra en juillet prochain. Après que le préfet a donné son avis. On saura alors si le renard sera encore classé comme espèce nuisible dans le département. Ou non. Bien évidemment, du côté des associations de défense de la nature, on attend le verdict avec impatience. Même si un fort vent d'optimisme souffle dans les rangs.

Les uns et les autres, dans le sillage de Claude Maurice, travaillent depuis de longues

années sur le sujet. « *C'est l'aboutissement aujourd'hui d'un travail de quinze ans* », se réjouissait le porte-parole d'Oiseaux nature. « *On veut être exemplaire dans les Vosges. Si d'aventure, le renard est classé chez les non nuisibles, il pourra être chassé mais pas piégé* », poursuivait-il.

Pour cela, les intéressés n'ont rien négligé. Ils ont constitué un dossier solide en intégrant tous les paramètres. Et notamment les fiches de dégâts occasionnés par le renard. Il s'avère en fait que très peu de communes des

Vosges, cinquante selon les données compilées, sont concernées. « *C'est un dossier à charge, regrettait Claude Maurice. Rien est dit ou écrit sur les points positifs concernant la présence du renard.* »

« Un non-sens »

L'analyse porte également sur les dégâts. Les défenseurs de l'animal estiment qu'ils sont nuls ou pas loin. En tout cas, pas un éleveur de poules du département n'a eu à signaler une intrusion intempestive. « *Parce que les systèmes de protection mis en place fonctionnent parfaitement.* »

Même constat pour ce qui est de l'échinococcose ou la rage. « *La rage n'est plus présente dans la région depuis plusieurs années. Pour l'échinococcose, des études ont montré que plus on supprimait de renards et plus le risque de maladie était important.* » Le piégeage a également été abordé avec l'intervention de vétérinaires. Là encore, chats et chiens sont souvent les victimes collatérales d'une pratique pas du tout adaptée.

Autant d'avis, de points de vue qui ne seront pas du goût des anti-renards mais les



Les renards, jeunes et adultes, sauront durant l'été dans quelle catégorie ils seront classés. (Photo Fabrice Cahez)

défenseurs s'appuient sur des bases qu'ils estiment très solides. Photographe animalier reconnu dans le monde entier, naturaliste, Vincent Munier a tenu lui aussi à apporter de l'eau au moulin. « *Le prédateur n'a pas besoin d'être géré, il sait très bien le faire seul. C'est un non-sens. De même, le terme nuisible est une hérésie. Il faut tout simplement vivre en harmonie avec la*

nature. »

Auteur d'ouvrages sur le renard, Fabrice Cahez précisait pour sa part : « *On n'est pas décalé, on est dans l'air du temps, tout simplement.* »

Voilà pourquoi, dans les rangs des pro-goupils, on attend avec impatience la décision du ministre. Mais, on l'attend également avec une certaine sérénité.



Fabrice Cahez, Vincent Munier et Claude Maurice (de gauche à droite), comme leurs collègues, défendent la cause du renard.